AVIS AUX PARISIENS

ET

Appel de toutes convocations d'États-Généraux où les Députés du troisième Ordre ne seroient pas supérieurs aux deux autres.

FRIVOLES Parisiens! vous courez aux Spectacles, aux Cafés, aux Jeux, quand la Monarchie est en danger, quand vos ennemis travaillent à appesantir vos chaînes, à vous rendre esclaves; vous restez dans une stupide inaction, quand vous devriez songer à vous défendre! C'est en vain que des Ecrivains, enflammés de l'amour de la Patrie, soutiennent votre liberté chancelante: vous ne secondez point leurs généreux efforts; vous demeurez dans une froide indifférence. Voyez la Bretagne, la Guyenne, le Languedoc, le Dauphiné: le Peuple s'assemble, prend des délibérations pour secouer le joug

A

qu'on voudroit lui impoſer, pour conſerver ſes droits; & vous qui devriez donner l'exemple aux Provinces, à peine vous entretenez-vous de la révolution qui ſe prépare; vous en faites vos amuſemens; vos jours ſe conſument dans une vie molle & efféminée. Lâches! ſortez de cette honteuſe apathie, de cette inſenſibilité, qui devient criminelle; élevez-vous contre le Clergé, la Nobleſſe & la Magiſtrature, ligués enſemble; ne ſouffrez pas qu'environ 600 mille hommes faſſent la loi à 24 millions. Entendez-vous le Clergé réclamer ſes immunités & ſes franchiſes? la Nobleſſe ſes priviléges? la Magiſtrature ſes prérogatives? comme s'il n'étoit pas honteux de parler de franchiſes, d'immunités, de priviléges, quand l'Etat a des beſoins, quand la majeure partie de la Nation eſt dans la misère! Rangez-vous autour du Roi; formez un mur de ſéparation; maintenez ſon autorité & l'indépendance de ſa Couronne. Ecoutez-moi:

Les troubles qui nous agitent ont déjà déchiré le Royaume.



Lisez la fin du règne de Louis XIII & les dix premières années du règne de Louis XIV. Le dérangement des finances produisit la même fermentation dans les Grands & dans les Tribunaux, & amena la guerre de la Fronde (1). Tout se ressemble; les hommes sont toujours les mêmes. Gaston, conduit par Puilaurens, jouoit le rôle de Philippe; Condé, celui de Conti; le Duc de Chabot tient lieu du Duc de Beaufort, Roi des Halles; d'Arles, du Cardinal de Retz; Duval d'Epresmenil est le Broussel d'alors (2); & le petit le Coigneux est le digne descendant du président le Coigneux, qui étoit le plus hardi Frondeur de son temps (3).

Je ne puis m'arrêter sur cette époque de notre histoire sans être frappé d'étonnement. Les Parlemens déclament contre *les acquits comptans*, se plaignent de l'administration

---

(1) Voyez les Mémoires de l'Avocat-Général Talon.

(2) Broussel demeuroit petite rue Saint-Landry, M. Duval d'Epresmenil, petite rue Bertin-Poirée.

(3) Le Président le Coigneux fut mis à la Bastille, & sa Charge supprimée. Elle n'a jamais été rétablie.

désastreuse d'Emeri : leurs clameurs le font renvoyer, comme elles ont fait renvoyer M. de Calonne. Ce succès les enhardit : ils s'opposent à la taxe *des aisés*, comme ils se sont opposés à *l'Impôt Territorial.* L'Hôtel-de-Ville est fermé ; tous les paiemens sont arrêtés ; & peu s'en faut qu'ils ne le soient aujourd'hui. Les Magistrats s'assemblent continuellement ; les Princes & Pairs invités, tantôt s'y trouvent, tantôt ne s'y trouvent pas. La populace remplit le palais, sa présence encourage : on dicte des loix au Roi : on lui arrache une Déclaration contenant qu'il ne fera plus usage de Lettres-de-cachet : ce n'est pas assez. Le premier Ministre & le Garde-des-Sceaux déplaisent : l'un est obligé de fuir ; l'autre est remercié. La tête du Cardinal est mise à prix ; & de nos jours n'a-t-on pas voulu faire le procès à ceux qui ont occupé les mêmes places, malgré que le Souverain eût imposé silence ? Les esprits s'échauffent de plus en plus. Le Roi quitte Paris. Le Parlement établit des impôts & lève des troupes. La guerre s'allume ;

la bataille de Saint-Antoine ſe donne, le ſang coule..... &, au milieu de ces horreurs, ce Sénat ſi vanté, qui ne ceſſe de s'enorgueillir de ſon amour pour le Monarque, traite d'égal à égal avec lui, reçoit même l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour conclure la paix avec cette Puiſſance (1).

Cependant les Peuples épuiſés commencent à reconnoître combien le gouvernement d'un ſeul eſt préférable à une ariſtocratie de Magiſtrats; les Miniſtres ſi abhorrés reparoiſſent; on court au-devant d'eux; tout rentre dans le devoir; & Louis XIV fait déchirer les regiſtres qui renferment les preuves de nos funeſtes diviſions.

---

(1) J'ai été révolté en liſant dans le Réquiſitoire de M. Séguier, du 24 Septembre, que Louis XIII, à l'article de la mort, rappela les Magiſtrats qu'il avoit diſgraciés, & qu'à raiſon de cela on lui donna le ſurnom de Juſte. Oui, Louis XIII rappela les Magiſtrats qu'il avoit exilés; mais c'eſt parce qu'il leur pardonna. *Voyez les Mémoires de Talon.* Ils étoient donc coupables. C'eſt un acte de clémence, & non pas de juſtice rigoureuſe. Louis XIII pardonna, parce qu'en mourant il deſiroit que l'Etre-Suprême lui pardonnât auſſi.

Louis XIII fut ſurnommé le Juſte, parce qu'il étoit né ſous le ſigne de la Balance.

Voilà, Parisiens, les événemens dont nous sommes menacés ; & vous ne chercheriez pas à les prévenir ? & vous ne vous joindriez pas à votre Roi pour le faire triompher de la confédération formée contre lui & contre vous ?

Amis, les Princes-du-Sang ne sont grands à mes yeux, qu'autant qu'ils sont les interprètes du Peuple ; qu'ils soutiennent l'Autorité Royale : leur éclat n'est emprunté que de ses rayons.

Il en est de même de ceux qui sont élevés en dignités : ils doivent être nos plus zélés défenseurs & non pas nos tyrans.

Ce seroit en vain, au surplus, qu'ils se flatteroient de nous asservir, de se soustraire à la contribution des charges publiques. 2 ou 300 mille ne subjugueront jamais 24 millions d'hommes. Unissons-nous de cœur & de sentiment : puisque le Clergé, la Noblesse & la Magistrature, veulent faire corps à part, rompons toute communication avec eux. Citoyens, rappelez tous vos enfans qui sont à leur service ! S'ils

refufent d'obéir, lancez la foudre de l'exhérédation ; déclarez-les traîtres à la Patrie (1) : c'eft ici où vous devez montrer toute votre énergie. Les Magiftrats qui s'étoient arrogé la vérification des loix, qui avoient eu l'audace de fe prétendre vos Repréfentans, ont abdiqué leurs erreurs, ont reconnu leur défaut de pouvoir : gardez-vous de leur confier cette précieufe fonction ; ils n'en feroient que plus arrogans ; ils le font déjà affez ; vous le favez, vous, malheureux plaideurs : comment vous accueillent-ils, quand vous êtes obligés de recourir à leur miniftère ? comment la juftice vous eft-elle rendue ? N'avez vous pas éprouvé cent fois ce que peut l'influence de la protection ? & fi c'étoit contre un Grand, votre réclamation n'a-t-elle pas été étouffée ? La rigueur des loix eft pour les Citoyens ; le Clergé, la Nobleffe & la Magiftrature fe jouent de leur empire ; les

---

(1) Pour l'accompliffement de cette mâle réfolution, je voudrois que cet Ecrit fût publié aux Prônes de toutes les Paroiffes.

Loix ſe taiſent pour eux : veillez vous-mêmes à leur établiſſement & à les faire exécuter ; que les Tribunaux ſoient dorénavant composés des deux tiers au moins de vos membres, que ce ſoit vous qui accordiez l'impôt, & non pas des Officiers héréditaires. Que les Offices de judicature ne donnent plus que la nobleſſe perſonnelle.

Mais le moment n'eſt pas encore arrivé, de vous propoſer toutes les autres réformes qui doivent opérer votre ſoulagement, & régénérer la Nation Françoiſe : vous devez à préſent vous occuper de vos Repréſentans aux Etats-Généraux.

Vous ne pouvez être repréſentés légalement aux Etats-Généraux qu'autant que vos Députés ſeront en raiſon de votre population. Il ſeroit abſurde que le Clergé, la Nobleſſe & la Magiſtrature, qui ne ſont pas enſemble 600 mille hommes, euſſent autant de Députés que 24 millions ; il ſeroit abſurde que ces trois Ordres, qui ne ſupportent pas un demi-quart des charges publiques, ſe trouvaſſent à égalité contre un

Corps qui paye les ſept-huitièmes; vos Repréſentans doivent être au moins ſept fois ſupérieurs en nombre aux Repréſentans des deux autres Ordres : inſiſtez donc pour obtenir cette proportion ; avertiſſez les Notables de votre claſſe, de faire connoître votre vœu, de s'oppoſer à toute réſolution qui pourroit être contraire ; d'en proteſter de nullité, & de déclarer que ſi vos Députés n'ont pas la prépondérance, vous n'en enverrez point aux Etats-Généraux.

Pour moi, je me rends appelant d'avance de toute déciſion quelconque qui ne ſeroit pas conforme à ce principe immuable : *les Repréſentans doivent être en raiſon des Repréſentés*. Donc 24 millions doivent avoir plus de Députés que 600 mille. Je m'en rends appelant, parce qu'elle ſeroit ſouverainement injuſte, &, par cela ſeul, frappée d'une illégalité radicale.

Français, ne vous laiſſez point éblouir par les Arrêts du Parlement. Ils ſont en contradiction avec lui-même. Il veut que les prochains Etats-Généraux ſoient convoqués

comme en 1614, parce que, dit-il, ce ſont ceux qui lui paroiſſent les plus régulièrement convoqués. Peut on en impoſer avec autant d'impudence! J'ouvre ſes regiſtres; & qu'eſt-ce que je vois? Je vois qu'en 1615, *il proteſta* de nullité contre les Etats-Généraux de 1614, ſoutint leur illégalité, parce qu'ils avoient été convoqués par lettre miniſtérielle.

Pourquoi donc le Parlement tient-il un autre langage? Pourquoi veut-il qu'on prenne pour modèle ceux de 1614? Connoiſſez l'aſtuce : c'eſt qu'aux Etats-Généraux de 1614, tous les Députés étoient Nobles ou Magiſtrats; c'eſt que toutes les villes n'envoyèrent point de Députés ; c'eſt qu'en un mot, le troiſième Ordre étoit à la merci des deux autres. Quand je réfléchis après cela ſur le motif ſecret qui anime les Parlemens; quand je conſidère qu'ils ne cherchent qu'à ſe rendre maîtres des Délibérations, à dominer dans l'Aſſemblée, certes, il m'eſt impoſſible de réſiſter à un mouvement d'indignation; certes, je ne puis croire que mon Roi ſoit aſſez peu jaloux de ſon au-

torité, & des droits de ſon Peuple, pour ne pas réprimer des entrepriſes auſſi téméraires. Peuples, ſongez au fardeau que vous portez. Regardez autour de vous les Palais, les Châteaux conſtruits avec vos ſueurs & vos larmes; ces routes que vous avez frayées, retentiſſent encore de vos gémiſſemens. Comparez votre ſituation avec la ſituation de ces Prélats, de ces Bénéficiers, de ces Grands, de ces Sénateurs. Que recevez-vous d'eux, pour tous les bienfaits dont vous les comblez, pour tous les reſpects que vous leur rendez? le mépris. Ils vous appellent canailles! Faites voir que la canaille eſt celle qui vit à vos dépens, & qui s'engraiſſe de vos travaux.

FIN.